



L'installation ou la modification d'une clôture (haie, grillage, mur,...) doit être précédée d'une déclaration préalable en mairie. Cette déclaration ainsi que les documents qui l'accompagnent doivent être déposés en 2 exemplaires.

## J'INSTALLE OU MODIFIE UNE CLOTURE

Je dépose une déclaration préalable en mairie et j'attends la réponse avant de commencer mes travaux (délai 1 mois, 2 mois si le terrain est situé dans le périmètre de protection d'un monument historique ou dans un site patrimonial remarquable).

### JE SUIS LES ETAPES SUIVANTES :

1. Je me renseigne sur la réglementation qui s'applique à mon terrain (quels matériaux ? quelle hauteur ? quel aspect ?)

Je m'informe sur la zone où est située ma parcelle dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (exemple zone UB) et je prends connaissance du règlement qui lui correspond.

### Où ?

- en mairie - auprès du service urbanisme
- sur le site internet : [ploezal.fr/](http://ploezal.fr/)

2. Je remplis un formulaire de déclaration préalable

Je dois utiliser un formulaire administratif réglementé, édité par le CERFA (référence 13703\*8).

Vous pouvez vous le procurer soit :  
- en mairie - auprès du service urbanisme

- ou via le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028>

3. Je prépare les documents à joindre au formulaire de déclaration

### LE PLAN DE SITUATION



Je situe (au feutre, stabilo...) mon terrain dans la commune.

Je peux me servir du plan de la commune comme support que je trouve :

- en mairie
- sur le site internet [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

## LE PLAN DU TERRAIN dit «de masse »

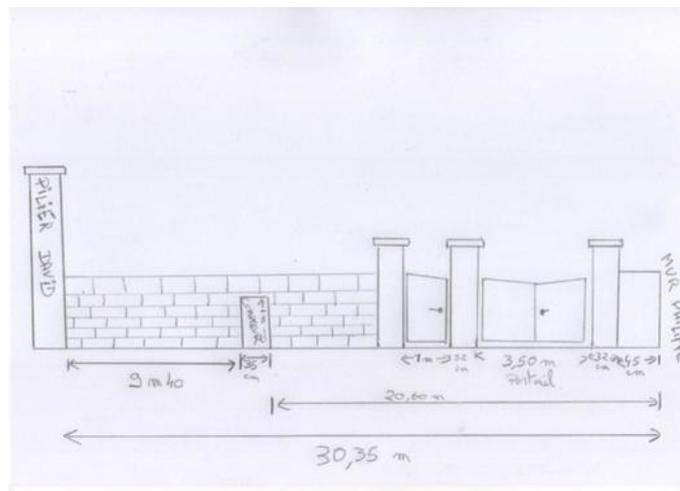


Je situe (au feutre, stabilo...) les côtés où sera réalisée ma clôture.

J'utilise un extrait du cadastre que je peux obtenir en mairie - auprès du service urbanisme ou sur le site internet [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) (en indiquant mon adresse ou les références de ma parcelle : lettre(s) et chiffre)

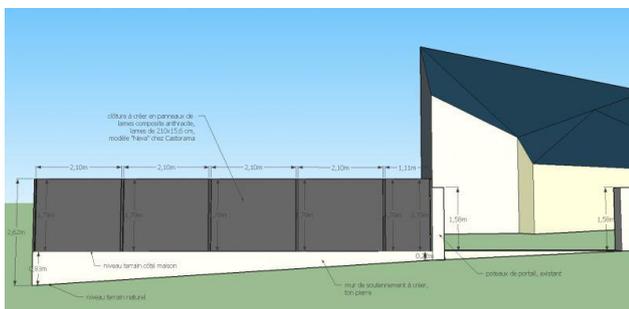
## LES SCHEMAS ET EXPLICATIONS DETAILLANT LE PROJET DE CLOTURE

Je dessine une vue en coupe du terrain naturel avec l'implantation de ma clôture et une vue de face.



J'indique les mesures et j'explique l'aspect (je peux joindre une image d'un catalogue, photo ...).

Je n'oublie pas de joindre à mon dossier une photo de l'emplacement de la future clôture et éventuellement un document graphique.



1. Le règlement applicable aux clôtures : bien consulter le PLUI, avant d'entreprendre le projet, à savoir : la hauteur, les types de clôtures autorisées.